L'Etablissement Français du Sang Toujours en DANGER !!!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En cette fin d'année 2023, **le syndicat Force Ouvrière de l'Etablissement Français du Sang (EFS) constate une dégradation importante du chiffre d'affaires de l'établissement, ainsi que de sa capacité d'autofinancement.** Cette situation est la conséquence directe d'une nouvelle baisse des transfusions sanguines, une vente à perte des plasmas pour la fabrication de médicaments dérivés du sang, d'une créance de 68 millions des hôpitaux et d'un manque de subvention de l'Etat.

Face à cette situation, une modification a été inscrite dans l'article 31 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2024, prévoyant une dotation de 100 millions d'euros pour financier les missions de service public et les activités qui ne seraient pas valorisées par la tarification des produits sanguins labiles. Le prix de cession des produits sanguins labiles doit correspondre aux coûts de productions. Par contre, aucun financement n'est prévu à ce jour pour fournir les besoins en plasma permettant la fabrication des médicaments dérivés du sang. **L'EFS perd de l'argent dans la vente du plasma au Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) avec un prix de cession bien en deçà du tarif mondial et ne permettant pas de compenser les coûts de production.**

Afin d'obtenir un budget à l'équilibre en 2024, la direction de l'EFS est dans l'obligation d'utiliser une partie de la dotation des 100 millions d'euros spécifiquement pour le prélèvement d'aphérèse plasmatique à destination du LFB, ceci en contradiction avec les directives de l'article 31 du PLFSS.

Le syndicat Force Ouvrière dénonce le montage du budget prévisionnel 2024 de l'EFS, qui a pour conséquence directe une absence de mesures salariales pour le personnel.

En 2023, pour faire face à ces finances dégradées, l'EFS a décidé de ne pas appliquer la revalorisation des salaires de 1,5% appliquée aux établissements publics, tout en réduisant ses effectifs. Le personnel travaille toujours plus pour gagner toujours moins, du fait de l'inflation.

Il est bon de rappeler que l'EFS a une mission de service public de santé. Cette situation est absolument inacceptable !!!

Alors que l'inflation de 2023 va atteindre 5,8 %, le personnel de l'EFS n'a toujours pas bénéficié d'une revalorisation de salaires, alors même que le gouvernement avait demandé un effort dans ce domaine aux entreprises. Pourquoi le gouvernement n'a pas fait cet effort pour le personnel de l'EFS ?

Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée
153-155, rue de Rome—75017 PARIS
Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresse e-mail : secretariat@unsfo.org
Site internet : http://www.unsfo.org/

L'Etablissement Français du Sang Toujours en DANGER !!!

Pour 2024, RIEN n'est prévu. Le syndicat FO demande une nouvelle fois une revalorisation de la valeur du point, mais également l'ouverture de négociations sur la classification et les rémunérations associées attendues depuis 2008.

L'établissement fait toujours face à des difficultés de recrutement et à une augmentation des démissions, car les salaires de l'établissement ne sont plus attractifs et des contraires de travail de plus en plus exigeantes.

Cette situation est insoutenable. Par conséquent, le syndicat Force Ouvrière demande en urgence une revalorisation des produits sanguins labiles et une dotation spécifique pour le prélèvement des plasmas à destination du LFB, pour assurer l'augmentation des salaires et permettre la continuité de ses investissements.

Le syndicat FORCE OUVRIÈRE en grève depuis juillet 2023, revendique toujours :

- Une revalorisation de la valeur du point
- Une révision de la classification et des rémunérations associées à hauteur des enjeux de l'établissement.
- Le maintien des effectifs et le dégel des postes ouverts. L'ouverture des négociations venant compenser les contraintes de travail liées à l'activité de continuité du service public transfusionnel, notamment pour les remplacements inopinés et la majoration du taux horaire des samedis travaillés, comme prévu par l'accord NAO 2022.
- La suppression des deux alinéas supplémentaires de l'article R-1222-39 b) demandés par l'EFS, qui permet à l'établissement de faire travailler l'ensemble de ses salariés les dimanches et jours fériés.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE demande à Madame Agnès Firmin Le Bodo, Ministre de la Santé, de se saisir au plus vite de ce dossier. L'état ne peut pas abandonner les salariés de cet établissement public, qui fait partie intégrante du système de santé de notre pays, qui ne cessent de participer avec force à la continuité du service transfusionnel et aux besoins des malades.

L'ensemble de ses syndicats Forces Ouvrières de l'EFS appelle les salariés à se mobiliser pour améliorer la situation et participer à la mobilisation prévue le 25 janvier 2024 au Siège de l'EFS, situé 20 avenue du Stade de France, 93218 La Plaine Saint Denis.

Contacts :
- Franck HOULGATTE - Secretaire Général - 06.12.25.94.25
- Steeve PERNO - Délégué Syndical Cantral - 06.17.97.23.63

Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée
153-155, rue de Rome—75017 PARIS
Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresse e-mail : secretariat@unsfo.org
Site internet : http://www.unsfo.org/